## Information Comité Valentin HAÜY du Morbihan N°4: Activités Randonnées

Le référent de cette activité pour le Comité AVH Morbihan est Alain CLIPET. Pour les randonnées sur la presqu'île de Rhuys, il prend appui sur Bertrand Robichez

## **Historique:**

depuis plusieurs années, Alain est l'organisateur de sorties dans le cadre du Comité Valentin HAÜY du Morbihan.

C'est essentiellement autour de bénéficiaires des environs de Lorient qu'a pu se développer l'activité avec une ou deux sorties par mois.

Autour de Vannes, par contre, peu de personnes se sont déclarées intéressées par l'activité d'où l'affiche sur le stand du Comité à la journée des associations le samedi 3 septembre 2022 :



## Les conditions de succès :

Ces sorties reposent sur une logistique rigoureuse : anticiper les co-voiturages, s'assurer que les participants sont référencés auprès du Comité pour qu'ils soient couverts par l'assurance AVH; communiquer sur les sorties à venir en tenant compte notamment de la météo, de conditions particulières de circulation...

Selon les lieux de résidence des bénéficiaires et la disponibilité de bénévoles motorisés, le point de rendez-vous pour la randonnée est adapté.

A signaler que le véhicule transportant des déficients visuels est couvert par l'assurance « automobile » de l'AVH : sur le constat amiable en cas d'accrochage, c'est donc la référence de la police AVH qui doit être indiquée.

<u>Un exemple</u>: samedi 12 novembre au départ du local du Comité: Rendez-vous à 9h

- Café le temps de faire connaissance et d'enregistrer les coordonnées de chaque participant pour l'assurance démonstration par Olivier des « bonnes pratiques de guidage »
- Départ pour un circuit « LIMOGES » de deux heures :
- 1 local
  2 lac de Limoges
  3 bois de Limoges
  4 piste en direction de l'Université, en dessous du cimetière
  5 retour le long de l'autre côté du cimetière
  6 petite route pour rejoindre la Maison du diocèse
  7 (et la librairie « La Procure qu'elle abrite)
  8 retour au local via les remparts et la préfecture vers 11h30



- Nous étions huit participants dont un seul déficient visuel, alors que généralement on compte plutôt deux bénévoles pour un déficient visuel: c'était une première pour plusieurs bénévoles et ce fut l'occasion pour Olivier de mettre les principes en œuvre sur site (escaliers, trottoirs étroits, racines dans la fôret, obstacles divers...

<u>What'Apps</u>: Annabelle nous a proposé de faire usage de ce réseau pour un partage entre les personnes motivées par les activités du Comité Valentin HAÜY du Morbihan.

L'activité « randonnées » s'y prête particulièrement bien : même si tous les « randonneurs potentiels » du Comité ne seront pas tous et toutes inscrit(e)s sur ce réseau, il semble possible d'affiner les projets de randonnées, de les enrichir, de faire des propositions de variantes (plus courtes, plus longues, en fonction des aspirations de chacun(e) ?

Seul point de vigilance : diffuser un mail ou un SMS en début <u>et</u> en fin du processus de dialogue pour n'exclure personne.

Nota : sans doute sera-t-il possible d'élargir l'usage de cet outil à d'autres activités du Comité : à discuter !

<u>En résumé</u>: la randonnée accompagnée est une activité majeure du Comité dans la mesure où elle contribue à sortir des déficients visuels de leur isolement: au-delà de la marche elle-même, elle permet de nombreux échanges entre les participants, et développe des envies de s'investir dans d'autres activités du Comité (par exemple Comités de lecture, après-midi ludiques au local). Merci à Alain, Bertrand, Annabelle et Olivier de leur implication sur ce thème!

## Annexes:

La Police, Auto-Mission, souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe sous le n° 9494711120

Ce contrat vient couvrir votre véhicule personnel et son conducteur à ISOPERIMETRE de l'assurance que vous avez personnellement souscrite, en cas de sinistre alors que vous vous déplacez dans le cadre des missions que vous avez pour l'AVH, c'est le contrat de l'association qui jouera.

Ce n'est qu'en cas de sinistre qu'il faudra

indiquer sur le constat amiable les informations ET

> procéder à une déclaration de sinistre auprès du service de la SATEC et copie assurances AVH.



Par ailleurs, pour les déplacements en voiture d'une certaine distance,

L'AVH prévoit d'appliquer une indemnité kilométrique forfaitaire. Pour le moment cela concerne essentiellemnt les organisateurs de randonnées, mais pourquoi ne pas se projeter sur des activités plus lointaines (par exemple vers Bénodet ou plus bas la Vilaine), où le recours aux véhicules personnels deviennent indispensables... et l'application des forfaits kilométriques étendus à 'autres bénévoles